Image not found or type unknown

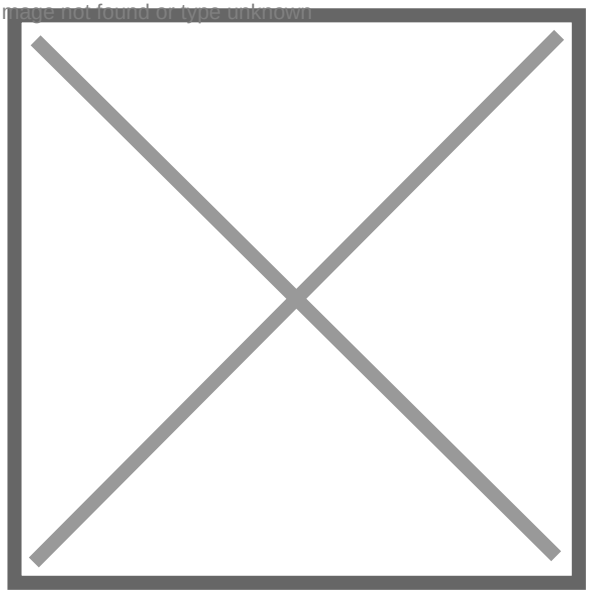

Alcool et accident avec présence de la police et contrôle alcoolé

Par **Baba94**, le **17/01/2019** à **22:06**

Bonjour,

Accident en état d'ivresse. Test alcoolémie positif au commissariat. Aucune victime. Pas de dégâts matériels sauf mon véhicule. La police transmet elle les informations à l'assurance ? Si oui, dans quel délai ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/01/2019** à **07:01**

Bonjour,

Oui, c'est la procédure. De ce fait, votre assurance ne prendra pas en charge les dommages que vous avez causés à votre voiture, même si vous êtes en "tout risque", même si vous êtes à jour des paiements de votre assurance. Pire, elle pourra résilier votre contrat sur les bases du R 113-10 du Code des Assurances. Vous serez aussi pénalisé avec un malus de 25 %, c'est également la procédure, à moins que l'assureur ne résilie votre contrat (R 113-10 du code des assurances).

Bien entendu, et selon le taux d'alcoolémie qui a été relevé, (vous ne nous dîtes rien sur ce point) vous serez poursuivi sur le plan pénal avec une condamnation : amende + suspension judiciaire du permis + autres sanctions pénales puis un retrait de 6 points sur votre permis.

Mais ça, c'est une autre procédure de votre affaire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés